

LE COMITE PERMANENT DE CONCERTATION PARIS RIVE GAUCHE UNE INSTANCE DE PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

par Yann RENAUD
Chargé de mission Concertation Paris Rive Gauche
Tél. : 01 75 11 15 82 / 06 75 65 79 43
bureaudesassociations@club-internet.fr

Le Comité Permanent de Concertation Paris Rive Gauche est une instance de concertation mise en place en 1997 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e arrondissement de Paris) suite à une longue bataille menée par des associations locales.

Paris Rive Gauche : une opération contestée

Commencée en 1991, l'opération Paris Rive Gauche vise à urbaniser les 130 hectares de terrains du faisceau des voies ferrées de la Gare d'Austerlitz en aménageant un quartier mixte. Le programme actuel prévoit la réalisation de 700 000 m² de bureaux (soit 60 000 employés), 430 000 m² de logements (soit environ 15 000 habitants), 662 000 m² d'équipements publics (dont la Bibliothèque Nationale de France, l'Université Paris 7 et des équipements de quartier) et 98 000 m² d'espaces verts. L'aménageur en est la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris (SEMAPA).

Conçu principalement autour de la couverture des voies ferrées par une dalle devant accueillir une avenue prestigieuse (l'Avenue de France) et des sièges sociaux d'entreprises, le programme et le plan d'aménagement initiaux ont fait l'objet dès les premières études d'une vive contestation de la part de plusieurs associations et militants de quartier : le plan de voirie a été jugé trop favorable à la circulation automobile et les liens avec l'ancien 13^e arrondissement sont apparus insuffisants. La programmation de l'opération a été dénoncée comme étant trop orientée vers l'implantation d'activités tertiaires de bureau. La dégradation ou la démolition du patrimoine bâti ferroviaire (halle de la Gare d'Austerlitz, halle Freyssinet, Frigos, Grands Moulins de Paris...) ont également été très critiquées.

Suite à un recours en contentieux invalidant les actes fondateurs de la ZAC, un second Plan d'Aménagement de Zone a été élaboré prenant en compte quelques-unes des revendications des associations. Mais surtout, la forte mobilisation associative qui s'est manifestée à l'occasion de l'enquête publique préalable a incité les commissaires-enquêteurs à poser comme condition *sine-qua-non* à la poursuite de l'opération la mise en place d'une concertation permanente autour de l'aménagement de ce secteur, compte-tenu des enjeux importants qu'il comporte.

La Concertation Paris Rive Gauche

S'inspirant de la Charte de la Concertation du Ministère de l'Environnement de 1996, le Comité Permanent de Concertation Paris Rive Gauche réunit les élus concernés (Ville de Paris, Mairie du 13^e arrondissement), les techniciens et aménageurs de l'opération (Direction de l'Urbanisme, SEMAPA), les grands partenaires (SNCF, Université Paris 7, BNF, Port Autonome de Paris, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et les associations initialement

mobilisées. Selon les cas, celles-ci défendent le patrimoine, le cadre de vie, l'environnement ou un secteur particulier, s'intéressent aux affaires d'urbanisme locale, à la promotion des transports en commun ou à celle d'une programmation mixte des activités économiques. En 2003, trois associations d'habitants ou des commerçants culturels (bateaux-spectacles) des nouveaux quartiers et trois des Conseils de quartier nouvellement créés les ont rejoint.

Le CPC PRG fonctionne à partir de Groupe de travail géographiques (quartiers Austerlitz, Tolbiac ou Masséna) ou thématiques (l'arrivée de l'Université, la programmation des activités économiques, l'aménagement des berges de la Seine, les transports et les déplacements). Les projets de l'aménageur, de la Ville ou des grands partenaires y sont exposés et discutés par tous les participants.

Les associations et les Conseils de quartier disposent d'un local pour se réunir régulièrement et d'un chargé de mission pour faciliter leur coordination et leur information. Elles sont intégrées aux jurys de concours d'architecture ou aux marchés de définition des opérations de la Ville avec voix délibérative.

Une influence sur la mise en œuvre concrète et l'impact urbain du projet

Alors que l'opération Paris Rive Gauche est à mi-parcours de son programme, que la moitié du secteur est désormais urbanisée et que la Concertation a fêté ses 10 ans, l'évaluation de cette instance de participation institutionnelle mérite d'être interrogée. Qu'a-t-elle apportée ? Comment a-t-elle fonctionnée ? A-t-elle favorisé l'expression des habitants et sa prise en compte ?

Installé près de 10 ans après les premières études d'aménagement et de programmation du secteur, le CPC PRG n'a certes pas remis totalement en question les grandes orientations initiales de l'opération. Mais leur concrétisation dans les opérations d'urbanisme ou d'architecture a été âprement discutée dans le cadre des Groupes de travail, aboutissant, par exemple, à des modifications substantielles des plans-masse de secteur (Austerlitz-Gare, Masséna-Bruneseau, Tolbiac-Sud) ou du cahier des charges des opérations les plus structurantes (Docks en Seine, Halle Freyssinet).

Les discussions dans le cadre du CPC ont également permis aux associations et Conseils de quartier d'élargir l'objet de la discussion imposée par le programme de la ZAC, de soulever auprès des responsables politiques et des techniciens des enjeux dépassant de plus en plus la seule question de l'aménagement et de poser des questions relevant davantage de l'usage de la ville que de sa simple construction : relations de l'Université avec le quartier ; créations d'emplois et d'activités autres que tertiaires ; impact de la réutilisation des bâtiments du patrimoine sur la vie de quartier ; déplacements piétonniers et transports.

Un espace et un temps de concertation parmi d'autres

L'évaluation de la Concertation Paris Rive Gauche nécessite surtout de ne pas prendre cette instance comme le début et la fin ni comme le lieu unique de la Concertation. Des concessions et des remises en cause importantes ont ainsi également été obtenues au cours des quelque sept ans de mobilisation associative et militantes qui ont précédé la concertation institutionnelle. Le renouvellement des équipes municipales parisiennes au niveau parisien comme au niveau local a également beaucoup contribué à l'intégration des demandes des associations.

De plus, le CPC PRG est loin d'être la seule scène sur laquelle les dossiers se discutent. Courriers ou intercession auprès des acteurs influents, mobilisation de masse et ancrage local par des réunions publiques, prise à parti de l'opinion public par le biais de stratégies médiatiques ou recours juridiques font encore partie intégrante du répertoire d'actions des associations membres du CPC. Quant aux Conseils de quartier, ils représentent également des instances locales où la Concertation PRG se prolonge par l'information et parfois le travail en ateliers sur des questions précises d'aménagement ou de programmation.

Le CPC PRG est donc un lieu de plus mais un lieu inévitable et complémentaire parmi les multiples terrains de la participation. Il garantit en fait une information et une possibilité pour les associations et les Conseils de quartier de s'impliquer sur les projets et leur assure un contact régulier avec les techniciens de la ville et les aménageurs. Le dialogue qui s'y déroule, de façon parfois contradictoire mais toujours durable, est la poursuite, sous une autre forme, d'une concertation plus vaste que le seul CPC et qui se déploie aussi de façon consensuelle ou conflictuelle sur d'autres scènes. La condition nécessaire pour que ce face-à-face entre techniciens, aménageur, associations et habitants débouche sur un dialogue constructif réside en dernière instance dans le positionnement clair et ferme de l' élu - maître d'ouvrage de l'opération - sur des grands partis assumés d'urbanisme et de programmation.

Finalement, le CPC PRG apparaît beaucoup plus comme une démarche accompagnant l'opération Paris Rive Gauche pour des raisons historiques qui lui sont propres que comme un dispositif de participation applicable pour des raisons de droit commun comme les Commissions Particulières du Débat Public, par exemple, ou pour des raisons de volonté politique particulière comme les ateliers d'urbanisme. Un dispositif a été installé sur le modèle du CPC PRG dans le cadre de l'aménagement du secteur des Halles à Paris mais pour des raisons également très spécifiques que l'on pourrait en fait ramener à deux facteurs, également présents à Paris Rive Gauche : l'importance de l'opération sur le plan de l'aménagement du territoire et sur le plan symbolique pour le maître d'ouvrage et l'existence d'une société civile déjà très impliquée sous la forme d'une pluralité d'associations.